

# Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :

LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

“ AIME DIEU ET VA TON CHEMIN ”

IMPRIMEUR :

F.-X. LETOURNEAU

## Les réserves de Colonisation

Discours de M. J.-H. Kelley, député de Bonaventure

(suite)

« Qu'en devons-nous conclure ? C'est, je crois, que nous avons essayé de faire trop, et comme conséquence, n'avons presque rien fait. On n'a point mis à l'œuvre toute la circonspection, toute la prudence, toute la logique enfin, qui devait caractériser une entreprise d'une nature aussi grande, aussi noble, aussi élevée qu'est l'agrandissement de notre domaine provincial. Il nous a manqué, et il nous manque encore, quelque chose. Ainsi, par exemple, voilà qu'aujourd'hui la province de Québec tout entière est ouverte à la colonisation. Dans la plupart des cas, un homme n'a, pour acquérir un lot, qu'à faire application pour ce lot ; grâce à la nouvelle loi, si la terre en question est « enregistrée » comme propre à la colonisation, l'agent est obligé de la lui vendre ; ou si celle-ci n'est point déclarée colonisable, l'agent est encore obligé de vendre, pourvu que l'acheteur donne quelque preuve du contraire et démontre qu'il n'y a pas dessus une trop grande quantité de bois marchand. Au surplus, maintes fois le colon réclame un lot, sans s'assurer, sans regarder même, s'il existe un chemin qui conduise à ce lot, sans savoir s'il pourra remplir les conditions du contrat ; il se présente ainsi au bureau des Terres, prête le serment requis par la loi, et s'en retourne triomphant, possesseur d'un billet de location. Quand et comment fera-t-il les améliorations exigées (par le département) ?... »

En certains cas, toutefois, et je pense même, dans la plupart des cas, cet acheteur est de bonne foi. En effet, si au premier abord, on a tenté de lui reprocher comme un parjure le fait de s'être engagé sous serment, à des conditions qu'il ne remplira pas et ne pourra remplir, — pourtant, ce pauvre homme a agi d'après une inspiration qui ne manque pas de noblesse — celle d'acquérir un morceau de terre ; non, pour s'y établir lui-même sans doute, mais pour y placer quelqu'un de ses enfants plus tard. Et qui donc pourrait le blâmer ? Pour ma part, je n'en ai pas le courage. Cet homme voit ces terres là-bas. Il sait que s'il n'en demande point sa part, d'autres vont se les approprier ; il sait que des centaines de lots sont vendus ainsi, que des centaines, des milliers de billets de locations sont départis chaque année sur lesquels il ne se fait pas de colonisation davantage ; qu'enfin s'il n'en prend pas avantage, d'autres prendront ces lots.

Et, pendant ce temps, le marchand de bois, activement appliqué sans relâche, fiévreusement, à exploiter son lot, se plaint d'en voir ses limites livrées aux mains de ce qu'il croit n'être autre chose que de petits spéculateurs. Certes, dirons-nous, qu'il n'a point raison de se plaindre, lui aussi ? Aussi bien,

qu'arrivera-t-il lorsqu'un colon acquiert un lot dans de pareilles conditions ? Les améliorations exigées n'y sont pas faites, et le département fait entendre la menace de casser le lot ainsi acquis. Et vous entendez l'inévitable réclamation : « Mais il n'y a pas de chemin pour pénétrer jusqu'à mon lot ; que le gouvernement me donne seulement une route, et j'y ferai les défrichements nécessaires. » Les malheureux colons sont persécutés ; le gouvernement les traite en îlots, en parias.

Voilà, messieurs, la situation dans toute sa complexité, voilà l'état de choses auquel il s'agirait de porter remède.

### RÉSERVES DE COLONISATION

Par la création de réserves de colonisation, c'est-à-dire, par la désignation dans les différentes parties de la province des terres propres à la culture vers lesquelles les colons pourraient être dirigés, et sur lesquelles des chemins seraient ouverts, on ferait disparaître une foule de difficultés sérieuses qui jusqu'à présent ont nui à la colonisation.

Après avoir désigné ces réserves, après avoir choisi les terres les plus favorables à la colonisation, la première chose à faire serait de mettre ces terres sous le contrôle du département de la Colonisation. Le département des terres de la Couronne ne peut voir ce changement d'un mauvais œil ; il lui restera encore une grande partie de la province dont il pourra disposer, qu'il devra administrer et si jamais on constate que le changement effectué n'a pas été un succès, il sera toujours facile de revenir à l'ancien état de choses.

### AVANTAGES POUR LE DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION

Il sera alors plus facile au département de la colonisation de bien employer les cent trente mille piastres dont il peut disposer ; il saura quelles sont les terres qu'il a sous son contrôle et ce qu'il faut y faire pour que la province en tire tout le bénéfice possible.

Le rapport de la Commission de colonisation l'a fort bien fait remarquer ; l'argent de la colonisation est dépensé ici et là dans toutes les parties de la province, et plus de la moitié est employée à réparer des chemins déjà faits. Je ne prétends que c'est de mauvaise politique d'aider ainsi à réparer des chemins, mais je veux dire qu'en dépensant ainsi l'argent donné pour la colonisation, nous ne l'employons pas pour le but auquel il est destiné ; il sert à faire des travaux dont devrait se charger le département des Travaux publics.

Lorsque dans les vieilles localités, les chemins ont besoin d'être réparés, et que les municipalités sont trop pauvres pour se charger de cette dépense ; lorsque dans les vieilles paroisses, des ponts ont besoin d'être réparés, et que les municipalités n'ont pas d'argent nécessaire pour exécuter ces travaux ; lorsque des lignes de chemins de fer ou de bateaux à vapeur demandent de l'aide au gouvernement, je suis bien pour qu'on se rende à ces de-

mandes, qu'on tienne compte de ces besoins, mais qu'on ne prenne pas pour cela sur la petite somme d'argent accordée pour la grande œuvre de la colonisation.

Créons ces réserves, chaque année prenons grand soin d'une section dans chaque district, employons notre argent à y ouvrir de bons chemins, à encourager nos enfants qui veulent s'y fixer. Car si nous voulons garder nos enfants dans la province, les engager à prendre les terres que le gouvernement met à leur disposition, nous devons pouvoir leur dire : Voilà des terres qui vous seront avantageuses ; vous aurez de beaux chemins pour vous y rendre, et si vous montrez de la bonne volonté et du courage, vous pourrez toujours compter sur le gouvernement qui sera prêt à vous venir en aide.

(à suivre)

## AVIS

Avis est donné par le présent qu'une demande sera adressée au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte à l'effet de mettre « La Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska » sous l'empire de l'« Acte des assurances » du Canada, augmenter le capital de la Compagnie, changer le système de souscription d'actions, et pour d'autres fins.

N. BERNIER,  
Sec.-Trés. de la Compagnie.

Rimouski, 23 octobre 1905.

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Chemin de fer de Matane et Gaspé s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir l'adoption d'une loi amendement la loi qui la constitue en corporation (II Édouard VII, chap. 66) de manière à lui accorder une prolongation de délai pour commencer et parachever ses travaux, étendre sa ligne depuis son point de raccordement avec l'Intercolonial jusqu'à un point à l'ouest, sur la ligne du Grand Tronc Pacifique, dans le comté de Témiscouata, opérer des lignes de steamers, se servir de l'électricité, de la vapeur, de l'air comprimé ou autres moyens de locomotion connus pour exploiter son chemin de fer, fournir la lumière électrique et le pouvoir moteur le long du parcours de sa ligne, exploiter des lignes de téléphone et de télégraphe pour l'usage public et privé, posséder des hôtels, des réserves de pêche et de chasse pour l'usage de ses voyageurs, faire des conventions avec d'autres compagnies de chemins de fer pour le passage de wagons et la circulation de ses convois ; acquiescer des embranchements, faciliter le raccordement entre d'autres lignes de chemin de fer et la sienne, acquiescer la propriété, les pouvoirs, droits, privilèges et tous les autres accessoires d'autres compagnies de chemin de fer et pour d'autres fins.

FISET & TESSIER,  
Procureurs de la Requête.

Nous avertissons les souscripteurs de la Compagnie de Téléphone de Bellechasse Limitée que Monsieur Arthur Martel, électricien, autre fois de Lévis et maintenant résidant en la ville de Rimouski, a charge du service pour les Comtés de Matane et de Rimouski. On voudra bien le prévenir chaque fois que nos instruments auront besoin de réparation.

Par ordre,  
La Compagnie de Téléphone de Bellechasse Limitée,  
par J. F. Demers, M. D.,  
Sec.-Gérant

## Le REMEDE du jour

“ LA MURINE ”

guérit sûrement toutes les petites affections des yeux : rougeurs, inflammations, démangeaisons, orgeoles, (orgeillets), etc., etc.

Les spécialistes la recommandent.

L'OPTICIEN

**L. Ph. Martin**

vous la procurera au prix populaire.

—000—



Le secret de la bonne vue ce sont des lunettes appropriées.

Adressez vous à

**L. Ph. MARTIN**  
OPTICIEN

C'est le seul endroit pour trouver sûrement les verres qui conviennent à votre vue, ou faire réparer les lunettes que vous avez déjà.

AVENUE DE L'ÉVÊCHÉ - RIMOUSKI

## AVIS

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Le soussigné est heureux d'annoncer au public qu'il vient d'acheter de M. Ph. Larouche, tout son roulant, comme boucher, et qu'il continuera au même poste, le même commerce.

Il tiendra toujours la

**MEILLEURE VIANDE**

Tous ceux qui ont des animaux à vendre, pour la boucherie, sont priés de le faire savoir au soussigné.

**JOSEPH DUBE**  
(Ancien employé du Dr Lepage)  
RIMOUSKI

Une visite est respectueusement sollicitée. Commande livrée à domicile. Téléphone No 31, 4 f.



Synopsis des Règlements concernant les Homesteaders du Nord-Ouest Canadien.

Toute section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut être inscrite par toute personne qui est l'unique chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située, ou, si le homesteader le désire, il peut, sur demande au ministre de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire d'immigration, Winnipeg, ou à l'agent local, être autorisé à faire faire l'inscription par quelqu'un pour lui.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage, de la terre inscrite, la condition de résidence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY,  
Sous ministre de l'Intérieur.

28 août.—Cms.

## CARTES D'AFFAIRES

**LEONIDAS DIONNE, FILS**  
AVOCAT ET LICENCIÉ EN DROIT  
Rue de l'Évêché, RIMOUSKI.

**LOUIS TACHE**  
AVOCAT  
Rue St-Jean, RIMOUSKI.

**JEAN MARTIN, L.L.L.**  
AVOCAT  
Rue St-Germain, RIMOUSKI.

**L. Gagnon, L.L.B. Elz. Sasseville, L.L.L.**  
**GAGNON & SASSEVILLE**  
AVOCATS  
Avenue de la Cathédrale, Rimouski.  
Téléphone 102

**L. DE G. BELZILE, L. L. B.**  
NOTAIRE  
Bâtisse de la Cie d'Assurance,  
RIMOUSKI

**HON. A. TESSIER, C.R., H. R. FISKE**  
Min. de l'Agriculture. AUG. TESSIER, JR

**TESSIER, FISET & TESSIER**  
AVOCATS  
Rue des Avocats - RIMOUSKI.

**R. A. DRAPEAU**  
AVOCAT  
Rue des Avocats - RIMOUSKI.

**CHARLES D'ANJOU, L.L.L.**  
NOTAIRE  
Avenue de l'Évêché - Rimouski  
Téléphone 63.

**Dr Edgar Couillard**  
ancien Interne à l'Hôtel Dieu de Québec.  
Spécialités :  
Chirurgie générale, Gynécologie.  
Bureaux : rue St-Germain, Rimouski  
(résidence de feu Théo. Couillard marchand)

**DR FREDERICK SCHILLER**  
MÉDECIN-LICENCIÉ  
de la Province de Québec et de  
l'Etat de Californie, E. U.  
**STE-ANGÈLE DE RIMOUSKI**  
Téléphone Bellechasse.

**J. C. GAUVREAU**  
CHEF DE POLICE DE LA VILLE DE RIMOUSKI  
DÉTECTIVE PRIVÉ  
Rue des Avocats, RIMOUSKI.  
Téléphones { Bureau : N° 38.  
Rés. privée : N° 6.

Agence des . . .  
Compagnies d'Assurances Canadiennes  
suivantes, contre le feu :

LA MUTUELLE DE RIMOUSKI.  
LA CIE MONTRÉAL-CANADA.  
LA FONCIÈRE MUTUELLE, Montréal.  
LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à

**F.-J. COUTURE**  
COMPTABLE ET AGENT  
à Rimouski.

**PAUL RAYMOND**  
Peintre-Décorateur  
et Entrepreneur.

Assortiment complet de Peintures, Pinceaux, Tapisseries, Toiles à chassis, Pôles, Vitres, Miroirs, Imageries en tous genres Encadrement, une spécialité.

Coin des rues St-Jean et des Avocats  
RIMOUSKI.

**Les Fêtes Approchent**  
et avec elles le besoin de faire des achats.

**Santa Claus**  
vient d'arriver ! Il a établi ses entrepôts au magasin de

**FRS. DUCHENE**  
GROS ET DETAIL

Le stock est considérable, et la marchandise est de première classe, avec des PRIX DÉFIANT TOUTE COMPÉTITION.

Fruits de toutes sortes,  
Sucreries, etc., etc.  
Vins et Liqueurs  
de premier choix

A LOUER.—Le magasin occupé cet été par notre restaurant, et deux chambres, à bonnes conditions. Possession immédiate.

**Le Progrès du Golfe.**

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
publié tous les vendredis à Rimouski.

**ABONNEMENT**

\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centimes.

**Tarif des Annonces**

1<sup>re</sup> insertion, la ligne..... 10 centimes.  
Insertions subséquentes..... 5 "  
Naissances, mariages et décès... 25 "

Jeudi, 7 décembre 1905.

**EVEQUE DE ST-HYACINTHE**

Mgr A. X. Bernard, administrateur du diocèse de St-Hyacinthe depuis le décès de Mgr Decelles, vient d'être nommé Evêque pour succéder à ce dernier. Le nouvel élu appartient à une excellente famille canadienne-française et est un homme distingué. Mgr Bernard est né à Belœil le 9 décembre 1847.

—Les membres de la législature sont convoqués en session pour le 18 janvier 1906.

—La nomination des candidats pour la première élection, dans la nouvelle province de la Saskatchewan, a eu lieu lundi dernier. La lutte est ardente, mais tout indique que le Premier Ministre Scott remportera la victoire.

—L'honorable M. Tessier était à Rimouski au commencement de la semaine. Il est retourné à Québec hier matin.

**TROIS CONGRES**

Celui qui suit attentivement le mouvement antialcoolique dans les vieux pays, particulièrement en Angleterre, en France, en Belgique, en Italie et en Suisse, ne peut s'empêcher d'admirer l'activité et le zèle des amis de la Tempérance pour promouvoir les intérêts de cette cause sacrée, d'où dépendent en grande partie le relèvement moral des peuples et leur prospérité matérielle.

Les femmes comme les hommes se dévouent à cette œuvre de propagande chrétienne avec une entente parfaite et une prudence digne de tout éloge. Leur unique ambition est d'étendre de plus en plus le cercle de leur action, de répandre une lumière de plus en plus vive sur une question passablement embrouillée par l'intérêt et par la passion, et de faire sentir au plus grand nombre possible la salutaire influence de leur charité.

Aucun moyen de propagande n'est ignoré; on combat l'usage, et surtout l'abus des liqueurs enivrantes, par l'image et par le livre, par la parole persuasive et par l'exemple entraînant, par les journaux et par les congrès, par les cercles et par les associations de Tempérance.

Qui n'admirerait, par exemple, l'œuvre de l'« Union des dames pour la tempérance et pour le bien du peuple », fondée à Zurich, Suisse, en 1894?

Une dizaine de Dames aidées de quelques laïques, sans autres ressources que le produit d'une vente de charité, qui s'est élevé à 17,000 francs, (\$3,040.00), ont organisé l'œuvre des restaurants sans alcool.

Dans l'espace de sept ans l'œuvre a si bien marché, grâce à l'intelligence, à l'activité et au désintéressement des membres de l'Union des Dames, qu'elle comptait en 1901 huit établissements, dont l'un, le grand Kurhaus du Zurichberg, a coûté plus de 350,000 francs, (\$70,000). Ces huit restaurants sans alcool de la ville de Zurich reçoivent en moyenne 5,000 clients par jour. On y sert pour la classe ouvrière des repas à 8 sous et à 12 sous; pour 2, 3 ou 4 sous on a du beurre, du pain,

du café, du chocolat ou du lait. On y boit aussi de l'eau pure, de la limonade et des boissons non alcoolisées; et ainsi on enseigne par l'expérience qu'on peut vivre bien sans alcool.

« C'est un témoignage en faveur de la bonté de la nature humaine que nos visiteurs se sentent bien dans cette atmosphère saine et pure, et la préfèrent aux séductions de l'auberge. Nous ouvrons ainsi école en faveur du mouvement abstinent. Nous donnons un appui très efficace aux gens de bien qui travaillent à éclairer le peuple sur ce point. Peu à peu se font jour d'autres mœurs et coutumes, les préjugés tombent et une nouvelle législation, qui seule pourra libérer le peuple de la malédiction de l'alcool, se prépare. »

Ces paroles pleines d'espoir de Mme Orelli, la distinguée présidente de l'Union des Dames, nous disposent à assister aux trois congrès de Liège, de Vérone et de Buda-Pesth.

A l'occasion de l'exposition universelle de Liège, en Belgique, et en même temps pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Ligue patriotique et pour tenir tête au congrès des distillateurs et autres amis de l'alcool, le secrétaire général de la Ligue, le Dr DeVauleroy, a organisé un congrès antialcoolique, sous la présidence de M. le ministre Le Jeune.

« Rien dans ce congrès, dit le *Bien Social*, de Bruxelles, n'a été oublié, rien n'a été laissé à l'imprévu et, si l'on peut ainsi parler, chaque heure a donné son maximum de travail.

« L'assistance a toujours été nombreuse. Les rapports étaient tous intéressants, remarquables pour la plupart.

« Nous avons constaté avec plaisir que durant ces trois journées—24, 25 et 26 août—dans le grand auditoire de l'Université de Liège, des membres du clergé, des médecins, des magistrats, des avocats, des instituteurs, des journalistes, des dames en grand nombre, se coudoyaient, apportant aux travaux une attention, une expérience, un entrain qu'on ne saurait assez louer. »

La Belgique peut être fière du travail accompli par ses congrès antialcooliques et par ses nombreuses sociétés de Tempérance. Depuis quelques années la consommation de l'alcool a diminué sensiblement, elle est tombée d'un bon tiers.

Le volume du compte rendu des discussions et des vœux du Congrès national de Liège n'étant pas encore publié, je mets à plus tard de les faire connaître aux lecteurs du *Progrès du Golfe*.

Le 10 septembre dernier a eu lieu à Vérone, le second Congrès antialcoolique italien, en intime union avec le XIII<sup>e</sup> Congrès médical interprovincial italien. En réalité le Congrès antialcoolique ne formait qu'une des sections du Congrès médical.

L'inauguration du Congrès a eu lieu dans le grand salon du palais communal, en présence des autorités et d'un public de choix, composé en grande partie de médecins et de maîtres d'école.

Le professeur Massalong, président du Congrès médical, ouvrit le congrès par un discours d'occasion; M. le Dr A. Luzzatto, de Padoue, fut nommé président; M. le Dr L. Agliardi, de Bergame, vice-président, et M. le Dr F. Delaini, de Venise, fut élu secrétaire.

M. le professeur A. de Roberti lut un rapport sur l'éducation antialcoolique dans les écoles. Le Congrès de Vérone a reconnu « la nécessité de donner dès les premières années à la nouvelle génération une éducation spéciale qui l'oppose au mal de l'alcoolisme et les préviennent. »

D'après une étude statistique de

M. le Dr F. Delaini, il a été constaté que la consommation de l'alcool augmente d'une manière alarmante dans la ville et dans la province de Vérone. Pour ce qui regarde la ville de Vérone elle-même, elle a consommé en 1904 1,005,553 litres d'alcool, soit plus de 25,000 gallons en calculant le vin à 10 degrés et l'eau-de-vie de commerce à 35 degrés, ce qui fait une moyenne d'alcool pur de 14 litres 022 par habitant. — Suivant notre mesure, 14 litres équivalent à 3½ gallons; comme il s'agit d'alcool pur, c'est au moins trois fois autant que chaque habitant a consommé. Pour avoir la quantité exacte d'alcool absorbé par les buveurs, il faut exclure les femmes et les enfants et ne tenir compte que des hommes. La consommation par individu se trouve ainsi augmenté considérablement.

La population de Vérone est d'environ 70,000 habitants; or il y a un débit de vin ou de liqueurs pour 96,27 habitants. Vraiment un congrès a sa raison d'être dans une ville aussi alcoolisée.

Les membres du Congrès recommandent comme remèdes la diminution du nombre des débits de boissons, qui sont hors de proportion avec la population, et la fondation de Salles de commerce (cafés de tempérance) où les gens de la campagne et de la ville puissent entrer faire leurs affaires sans être obligés de boire pour payer l'hospitalité reçue.

Un projet de loi antialcoolique proposé par M. l'avocat Cornoldi, de Venise, a été soumis à l'étude d'une commission spéciale.

Enfin M. Luzzatto a engagé fortement les médecins à étudier dans la pratique les effets de l'alcool en thérapeutique. Il croit qu'il y a encore bien des points obscurs à élucider. Les médecins sont les mieux placés, soit pour constater le mal, soit pour le combattre.

M. le Dr Belloni, de Brescia, déclare que, selon lui, les rapports entre la tuberculose et l'alcoolisme, ne sont pas encore bien établis, les données sont incomplètes, imparfaites, cette étude serait à refaire.

Tels sont les principaux sujets qui ont été l'objet de l'attention et de la considération des membres du congrès de Vérone.

De Vérone à Buda-Pesth la distance est assez grande, mais il vaut la peine de la franchir pour savoir ce que l'on pense de l'alcoolisme dans la capitale de la Hongrie.

C'est du 3 au 10 septembre que le VII<sup>e</sup> congrès pénitentiaire international a tenu ses séances à Buda-Pesth. Il s'est beaucoup occupé des relations entre l'alcoolisme et la criminalité.

A ce congrès, sur 335 membres inscrits (dont 154 étaient des Hongrois), on comptait 82 délégués officiels, représentant 28 Etats différents.

« Il est à remarquer, dit un correspondant, que, sur les seize questions traitées par ce congrès, il y en avait deux concernant directement l'alcoolisme. Ceux qui s'occupent de la science pénitentiaire, en consacrant à l'alcoolisme cette place importante dans leurs délibérations, ont reconnu, du même coup, le rôle malheureusement trop éminent de l'alcool, comme facteur de la criminalité. »

Les membres du congrès avaient à répondre aux questions suivantes :

—Quelle est, dans les différents pays, l'influence reconnue de l'alcoolisme sur la criminalité?

—A quels moyens spéciaux y a-t-il lieu de recourir à l'égard des condamnés en général pour combattre l'alcoolisme?

—Est-il nécessaire de créer des

établissements de détention spécialement affectés :

1. Aux personnes à responsabilité restreinte?

2. Aux ivrognes invétérés?  
—Si oui, selon quels principes ces établissements devraient-ils être organisés?

En réponse à la première question il a été prouvé que la criminalité est causée pour plus de 50 % par l'alcoolisme, en particulier le dimanche, le samedi soir et le lundi, et en conséquence on a exprimé le vœu que, le dimanche, le samedi soir et le lundi matin, la vente des boissons alcooliques soit restreinte.

Après une discussion assez confuse entre ceux qui considèrent un ivrogne délinquant comme un malade qu'il faut soigner, et ceux qui le regardent comme un coupable qu'il faut punir, les membres du Congrès ont admis la nécessité de créer des établissements publics pour les buveurs curables, et ils se sont prononcés pour l'interdiction des délinquants buveurs qui demeurent incorrigibles, c'est-à-dire incurables et pour leur internement définitif dans des asiles appropriés pour incurables.

Une telle loi, si elle était votée, ne pourrait être appliquée sans difficultés, car elle prêterait singulièrement à l'arbitraire.

Le système proposé aux gouvernements par le Congrès pénitentiaire de Buda-Pesth peut se résumer ainsi :

« Un alcoolique commet un délit. Il ne sera pas détenu par mesure pénitentiaire, s'il paraît curable, mais envoyé dans un asile spécial. Si, au bout d'un certain temps de traitement, on constate que l'on se trouve en présence d'un incurable, il sera retiré de l'asile et transféré dans un établissement de détention, où il sera soumis à un régime plus sévère qu'à l'asile. »

Ce système, au jugement d'un homme compétent, manque à la fois de logique et de cohérence. Il manque aussi de précision. Ce serait abuser de la patience des lecteurs du *Progrès* que d'entrer dans plus de détails sur ce point.

Qu'on me permette seulement de rappeler que le regretté Dr Vallée, surintendant de l'Asile d'aliénés de Québec, s'est prononcé lui aussi, dans son rapport de 1902, pour l'internement d'office des buveurs d'habitude dans des asiles spéciaux, comme cela se pratique aux Etats-Unis et dans certaines colonies anglaises.

Ce qui ressort des travaux de ces trois congrès, c'est d'abord que l'alcoolisme ou l'usage des liqueurs spiritueuses exerce dans tous les pays du monde des ravages plus ou moins considérables, et que ses malheureuses victimes sont bien dignes de la pitié et de la sollicitude des médecins, des législateurs et de tous les amis de la Tempérance.

C'est en second lieu que ces vaillants chrétiens de la Belgique, de la Suisse, de l'Italie et de la Hongrie nous donnent une bonne leçon et un bel exemple: une bonne leçon qui devrait nous tirer de notre apathie et de notre insouciance en présence des maux et des infortunes dont nous sommes les témoins; un bel exemple qui devrait nous faire comprendre que nous avons, nous aussi, beaucoup à réformer dans nos habitudes et aussi beaucoup à entreprendre pour faire aimer la sobriété.

P. DE NÉRI

—Une dépêche adressée au premier Ministre de la Province, le cinq courant, apprend que R. J. Leslie, M.P.P. pour les Iles de la Madeleine, s'est noyé à l'île Amherst. M. Leslie avait été élu aux dernières élections provinciales où il avait remporté la victoire sur le Docteur Delaney, ancien député.

**Le Canada avant**

**Jacques-Cartier**

Tel est le titre de la Conférence que donnera le révérend M. Coté, dimanche soir, au palais de justice. L'assistance devrait être nombreuse.

Comme on le sait déjà, ces conférences sont faites sous le patronage de la Société des Artisans Canadien - français, en vue d'intéresser ses membres, d'attirer le public à ses réunions et de faciliter à tous les talents l'occasion de s'exercer et de produire en semant de saines idées.

Quelques unes déjà, fort goûtées, ont été faites l'année dernière, et nous avons raison de croire que celle-ci sera d'un intérêt palpitant.

Au palais de justice, dimanche soir à 7.30 hrs.

Admission gratuite pour tout le monde.

—Mgr de Rimouski a officié dimanche dernier, à l'ouverture des Quarante heures. Le Père Cresc. Hermine, eudiste, a donné un très beau sermon. Il y aura aussi messe Pontificale demain, jour de l'Immaculée Conception.

**OBITUAIRE**

—Nous avons appris avec douleur la mort du père de Monsieur le Docteur Ross, M. P. pour le comté de Rimouski. M. Ross était un excellent chrétien et un brave citoyen. Nous offrons nos sincères condoléances à notre ami le Dr Ross et à sa famille.

—La paroisse de N.-D. du Sacré-Cœur vient de perdre l'un de ses premiers citoyens, par la mort de Monsieur Charles Dastous, père. M. Dastous est décédé le quatre courant, et a été inhumé ce matin, au milieu d'un grand concours de parents et amis qui, par leur présence, tenaient à donner un dernier témoignage de respect à la mémoire d'un homme de bien. Nos condoléances à la famille.

—Monsieur Pimodan Langlois, voyageur de commerce bien connu dans notre division est décédé ces jours derniers à Québec.

**SAYABEC**

Le 14 décembre courant, à Sayabec, il y aura bénédiction de la nouvelle église, baptême de trois cloches et inauguration d'un orgue. Ces cérémonies seront présidées par Sa Grandeur Mgr de Rimouski.

Une institutrice ayant un diplôme modèle trouvait un engagement en s'adressant au secrétaire de la municipalité de St-Octave de métia.

Paul Gagnon

**Profitez de la REDUCTION DE NOS PRIX**

- Sirop du Dr Coderre . . . . . 18c.
- Pain K'eller (le véritable) . . . 18c.
- Sirop Mathieu, 35c. réduit à . . 25c.
- Sirop Rousseau, " " " " " "
- Huile d'Olives, grande bouteille 50c.
- Poudre à toilette pour les bébés, 3 boîtes pour . . . . . 50c.

Papeterie, au prix coûtant. Nous attirons l'attention sur nos nouveaux parfums, choisis avec le plus grand soin, et en vente à des prix très modérés.

Les marchands peuvent se procurer, au prix du gros, tous les articles de pharmacie dont ils peuvent avoir besoin pour répondre aux besoins de leur clientèle.

**PHARMACIE ST-GERMAIN**

Dr L. F. LEPAGE, Propriétaire  
Rue St-Germain, — Rimouski.

**RETROUVE-CLEFS**

Etes-vous sujet à perdre les clefs que vous portez? Dans ce cas, donnez votre commande pour un retrouve-clefs, et sous une dizaine de jours au plus, il vous sera expédié une petite plaque métallique sur laquelle seront gravés votre nom et votre adresse (et au besoin le nom et le No de la rue). Moyennant cette étiquette vous pouvez être sûr que vos clefs, si vous les perdez, seront retrouvées et vous seront retournées sans retard et sans démarche de votre part. C'est seulement 25 cts. Adressez à 155 Boite B. P. Rimouski.

Nos meilleurs souhaits au «Petit Courrier» de Fall River, qui vient dans sa 4e année d'existence. Ce journal est la propriété de Monsieur Charles Dégagné qu'il rédige très habilement.

**NAISSANCE**

—A Rimouski, le cinq décembre, l'épouse de Monsieur Adhémar Martin, maître ferblantier, une fille baptisée sous les noms de Marie Alice Gilberte.

Parrain et marraine : Monsieur et Madame S. Vachon.

**GRATIFICATION**

Nous venons d'apprendre que Melle Julia Côté Inst. école de l'église de St Donat a obtenu une gratification de \$20,00 pour son dévouement à l'enseignement.

**NOTES LOCALES**

—Les grands journaux de Québec et Montréal se battent à coups de caricatures. Le peuple intelligent aimerait mieux les arguments.

—Nous apprenons avec plaisir que Madame F. Rostan qui a été assez gravement indisposée est maintenant en pleine convalescence.

—La Compagnie de Téléphone de Bellechasse vient de faire une amélioration considérable à sa ligne entre Levis et notre district. Elle a fait poser un fil de cuivre sur tout le parcours de cette ligne, et aujourd'hui nous pouvons parler avec Lévis aussi facilement que nous parlons entre nous dans notre ville. Nos félicitations au Dr Demers qui est l'âme de cette entreprise.

—Il y aura ici terme des cours Supérieure et de Circuit le 15 décembre.

—Les exercices des Quarante heures ont été suivis avec une grande piété.

—MM. Edmond DeLadurentaye et Joseph Bernier, opérateurs sur l'I.C.R tous deux du Cap St-Ignace, étaient en visite chez M. Georges Marois ces jours derniers.

M. le notaire Dionne, de Amqui, a été nommé agent des terres de la Couronne pour Vallée de Matapédia conjointement avec M. Saucier.

**A VENDRE**

Voiture d'hiver et d'été, un cheval, un poêle de cuisine. S'adresser à Ernest Martin charretier, Rimouski.

**VENTE A L'ENCAN**

Re : Jules Brisson, Ste-Blandine, Insolvable.

Sera vendû à mon bureau : 44 rue Dalhousie, Québec, mercredi, le 16 décembre 1905 à 11 hrs s. m., l'actif suivant :

- A. Fonds de commerce . . . . . \$2,011.38
- B. Crédits . . . . . 265.37
- C. Avoine . . . . . 130.00
- D. Foin . . . . . 40.00
- E. Roulant : chevaux et voitures . . . . . 265.00
- F. Un emplacement situé sur le 1er rang, paroisse Ste-Blandine, partie lot 32A du canton Macpès avec bâtisses occupé par le failli.
- G. Une terre située sur le 4ième rang, paroisse Ste-Blandine, partie No. 11 B. du canton Macpès, avec bâtisses.
- H. Tous les droits du failli dans un moulin à scie situé sur le 3ième rang paroisse Ste-Blandine, partie No. 11 b. canton Macpès.
- I. Droits du failli sur terre à bois située en le 3ième rang même paroisse, partie No. 10 b. canton Macpès.
- J. Un lot terre à bois située en le 6ième rang de la même paroisse, partie No. 14, canton Macpès

Le magasin sera ouvert mercredi, le 13 décembre courant pour inspection du stock, etc.

V. E. PARADIS, Curateur.

**VENTE A L'ENCAN**

Re : Côté & Cie Marchands, Ste Flavie Station.

Sera vendû à min bureau : 44, rue Dalhousie Québec, vendredi, le 15 décembre 1905 à 11 heures s. m. l'actif suivant :

- A. Fonds de commerce . . . . . \$1,250.59
- B. Crédits . . . . . 82.74
- C. Roulant : Voitures, . . . . . 136.00
- D. Un emplacement partie lot No. 217 du cadastre, paroisse Ste-Flavie, avec bâtisses occupé par l'insolvable.
- E. Un emplacement partie lot No. 203 du cadastre même paroisse avec bâtisse.

Le magasin sera ouvert mercredi, le 13 décembre courant pour inspection du stock etc.

V. E. PARADIS, Curateur

Province de Québec }  
District de Rimouski } Cour de MAGISTRAT  
No 4054

Siégeant à St-Octave de Méti

Philippe Boucher, de St-Moise, marchand Demandeur

Albert Carrier, ci-devant de la paroisse de St-Moise et maintenant en des lieux inconnus, Journalier, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans un mois.

PAUL GAGNON, G. C. M. D.

St-Octave de Méti le 21 novembre 1905.

**Un succès éclatant !!**

Nos ventes d'ouverture des 6 et 7 courant, ont été pour nous un succès éclatant. Nos espérances sont surpassées. Nous avons vendu VINGT FOIS ce que nous espérions vendre, et nous sommes heureux de dire que tous ceux qui ont acheté de nous sont pleinement satisfaits et que nous les comptons comme nos clients pour l'avenir.

NOUS INVITONS encore le public à profiter des avantages réels que nous offrons. Nous voulons nous faire une clientèle et pour arriver à ce but nous sommes disposés à faire les plus grands sacrifices. Nous manufacturons nous-mêmes toutes les marchandises que nous vendons ; nous pouvons vous vendre, à vous, le même prix que votre marchand paie lui-même sa marchandise.

**Pendant le mois de Decembre**

**NOUS OFFRONS DE REELS AVANTAGES**

Nos prix sont tellement réduits, qu'il faut venir constater soi-même pour le croire. Cependant, nous tenons à vous énumérer quelques unes de nos marchandises en vous donnant leurs prix. Lisez attentivement, et comparez, au besoin, avec les prix que vous payez ailleurs ; ce sera la plus belle preuve en notre faveur.

FLANELLETTE, COTONNADE, INDIENNE

valeur 9 cts. Notre prix, 5½ cts

CORPS et CALECONS, en coton ouaté, pour hommes

valeur \$1.10 le set pour 79 cts.

**500 MANTEAUX** pour dames et jeunes **500**

filles, dernière nouveauté.

Prix à Montréal \$9.25 vendus à Rimouski, pendant le mois de décembre à \$4.25

JUPES DE ROBES, très beaux patrons, toute laine, dernière mode, valeur \$2.50 pour \$1.75, valeur \$4.00 pour \$2.25, valeur \$6.00 pour \$3.25.

MATINEES en soie noire ou blanche, valeur \$4.00 pour \$2.15.

en satine noire, aussi belle que la soie, valeur \$1.75 pour 99 cts. JUPONS NOIRS, en satine de même qualité, valeur \$1.25 pour 69 cts.

**PARDESSUS POUR HOMMES**

en drap fin, noir, valeur \$14.00 pour \$8.00 ; en tweed, belles nuances, finis avec strapp, la plus haute nouveauté, valeur \$12.00 pour \$5.75. Pardessus pour jeunes gens, valeur \$5.00 pour \$2.75

Pardessus pour hommes en drap fin, noir, avec doublure en fourrure (rat musqué) et collet en creamer, valeur \$30.00 pour \$14.50

700 HABILLEMENTS de toutes sortes, depuis \$4.75 jusqu'à \$9.50 très grande valeur.

**FOURRURES ! FOURRURES ! FOURRURES !**

Capots en chat sauvage, pour hommes, très bon marché à \$25.00

Vendus pour \$14.50

Nous avons une quantité extraordinaire de Tweeds de toute sortes, serges, étoffes à robes, etc., que nous vendrons pendant cette grande vente, pour la moitié du prix.

**Un Bargain !** Satine noire, aussi fine que la soie, largeur 58 pcs. Valeur 50 c. la verge, pour 26 cts. Le même, simple largeur, valeur 18 c. pour 9 c., Etc., Etc.

Venez faire une visite à notre magasin. Ne confondez pas avec un autre magasin, nous sommes installés dans le bas de la maison de Madame veuve Drapeau, où était le magasin de M. Michand. Nous avons le téléphone et nous répondons volontiers aux renseignements demandés.

**La CIE AMERICAINE DE MONTREAL**

Rue St-Germain, - Rimouski  
(Maison de Mme Veuve Drapeau.)

**GRANDE VENTE SPECIALE FIN D'ANNEE**

**Enormes reductions jusqu'au 30 courant**

1906 | Excellente occasion pour acheter vos | 1906  
CADEAUX du JOUR DE L'AN.

Au magasin de A. T. ROSTAN, Amqui, vous trouverez un stock considérable, acheté spécialement pour les fêtes, comprenant Bijouteries en tous genres, Montres Waltham, Elgin ou suisses. Jons de mariage, or solide, Bagues, or solide, Chaines de montres, Epinglettes, Bracelets, Epingles à cravates, Lunettes, Gramophones « Berliner », etc.

**Bargains dans les HORLOGES**

Horloges de 8 jours, sonnant aux ½ hrs, garanties, valant \$3 00 pour \$2.00  
Horloges rondes, en nickel avec réveil, valant . . . 1.00 " 0.65

**Beau choix de montres Waltham ou Elgin**

	Boitier Gold Field	Boitier argent
	garanti 20 ans	garanti
Waltham ou Elgin, 7 pierres . . .	valant \$12.00 pour \$7.80	— valant \$10.00 pour \$6.50
" " 15 " . . .	valant 15.00 pour 8 60	— valant 11.00 pour 7.25
" " 17 " . . .	valant 18.00 pour 10.15	— valant 15 50 pour 8.25

Les mêmes, avec boitiers en nickel  
7 pierres valant \$3.00 pour \$5.07, — 15 pierres valant \$10.00 pour \$5.09

Aussi : Un beau choix de pipes, de tous prix, à une réduction de 25 p. c. REDUCTION sur les Chaines de montres, Boutons pour chemises, Bracelets, Epinglettes et Epingles de cravates, Bagues, Jons et Lunettes.

**25 POUR CENT**

Profitez de cette bonne occasion, pour faire vos achats dans le cours de ce mois.

Une visite est respectueusement sollicitée.

**A. T. ROSTAN**  
HORLOGER BIJOUTIER

AMQUI, - Co. Matane  
Agent pour la montre REGINA.

**DANS CHAQUE FAMILLE CANADIENNE**

Il y a place pour un  
INSTRUMENT DE MUSIQUE de bonne marque



La  
**Compagnie Victoria**

fournit des instruments de premier choix à  
**Prix Réduits.**

Elle accorde des  
**PRIX DE FAVEUR**  
à messieurs les membres du clergé, aux communautés religieuses, aux instituteurs et institutrices.

**OCCASIONS :**  
Un piano, deux harmoniums, un typewriter "Empire", de seconde-mains, à  
**Vendre à Sacrifice**

Nous avons besoin d'un agent recommandable dans chaque localité.

**The Victoria Company**

Adressez votre commande à

ARTHUR CHAMBERLAND, RIMOUSKI, P. Q.

**Couillard, Fils & Cie**

**Importateurs de Nouveautés**

Rue St-Germain, - RIMOUSKI.

**Grand Assortiment de Nouveautés**

Le plus beau choix de marchandises nouvelles, comprenant : Tweeds pour costume, Étoffes à robe, Mousseline, Tweeds pour habillements de messieurs, Cheviots, Etc.

**DÉPARTEMENT DES HARDES FAITES**

Matinées, Blouses pour dames, Jupes, etc., au grand complet.

Nous attirons spécialement l'attention sur notre assortiment de Tapis, Prêlarts, Pôles, Rideaux, Meubles de toutes sortes et une foule d'articles d'utilité et de luxe pour l'ameublement des maisons.

Seul agents à Rimouski, des célèbres peintures préparées SHERWIN-WILLIAM.

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

SUCCURSALE DE CEDAR HALL, sous la gérance de M. P. LABERGE, N.P.

Dépôts en comptes courants et affaires de banque en général.

Département spécial d'Épargne sur Certificat de Dépot à 3½ et 4%

**Certificat de Dépot**

A trois mois de cette date, La Banque Provinciale du Canada remboursera à M. J. A. OSTIGNY, de New-Bedford, ou à son ordre sur délivrance des présentes, cinq cents Dollars déposés ce jour, avec intérêt sur ce montant payable aux taux et conditions ci-après énoncés.

Trois pour cent (3%) d'intérêt par année sera payé pour le terme des présentes. Trois et demi pour cent (3½%) d'intérêt par année, à compter de ce jour sera payé si ce dépot est continué sans interruption pour le terme des présentes et au moins pour celui des deux semestres suivants.

A l'expiration du terme des présentes et de chaque semestre subséquent, ce contrat de dépot sera censé être continué par le déposant pour le semestre suivant à moins que le dit déposant ne notifie la Banque par écrit, à son bureau principal, à Montréal, de son intention de retirer ce dépot, et ce au moins huit jours avant l'expiration du terme des présentes ou du semestre alors courant.

Nonobstant les conditions ci-dessus, le déposant pourra en aucun temps retirer tel dépot après l'avis préalable ci-dessus mentionné, mais dans ce cas aucun intérêt ne sera payé pour toute fraction d'un terme des présentes ou d'un semestre non entièrement écoulé.

La Banque pourra rembourser ce dépot à l'expiration du terme des présentes et de chaque semestre subséquent.

Fait à Cedar Hall ce . . . . . sixième . . . . . jour du mois de novembre, l'an 1904

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA  
Par M. P. LABERGE  
Gérant-Local.

Dépôts aussi reçus à 3% sur livret, depuis \$1.00 en montant.

**Une surprise agréable**

C'EST une surprise agréable que celle de recevoir, au Jour de l'An, un magnifique cadeau ; c'est un gage d'estime.

ON aime généralement, à faire les choses bien ; il est nécessaire de se renseigner, de voir, et je vous invite à venir à mon magasin. Vous trouverez un stock de BIJOUTERIES en tous genres, choisies exprès pour cadeaux.

Les prix ont été réduits ; vous serez surpris, tant ils sont bas.

Venez faire une visite et je suis convaincu que vous y trouverez votre profit.



**GEO. DURETTE**

Avenue de la Cathédrale, - Rimouski.



# Les Claques Maple Leaf

Les grandes bottes en caoutchouc Maple Leaf sont doublement renforcées aux endroits qui s'usent le plus vite et le matériel le plus durable est employé dans sa fabrication.

Exigez la marque Maple Leaf pour tous les usages—s'ajuste sur toutes les formes de chaussures pour hommes, femmes et enfants.

Elles sont chaudes et très durables.

La marque Maple Leaf fait plaisir au commerçant parce qu'elle donne satisfaction à ses clients et augmente son commerce.

En vente par tous les commerçants de chaussures.



## St-Joseph de Carleton BAIE DES CHALEURS

(suite)

En devenant évêque titulaire, Mgr Plessis nomma M. Desjardins curé d'office de la cathédrale, et peu de temps après chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Mais l'ancien missionnaire de la Baie-des-chaieurs et de la Gaspésie, continua à s'occuper de ses chères missions dont il s'était constitué le procureur et le pourvoyeur bien-faisant.

Connaissant leur pauvreté et leur dévouement, il ne manquait jamais de mettre à bord des bateaux pêcheurs qui retournaient après avoir vendu leur cargaison, des objets de toutes sortes pour les églises, du linge, des ornements et jusqu'à des tableaux, dont plusieurs avaient quelque valeur au point de vue de l'art. C'est dans l'exercice de cette charité qu'il passa les nombreuses années de son séjour à Québec. Aussi à l'âge de 80 ans, il parlait encore avec bonheur du ministère qu'il avait exercé au milieu des plus abandonnés.

Voici en quels termes parlait de ce vénérable vieillard M. Doucet, missionnaire à Percé.

«Le vénérable M. Desjardins ne cesse de penser à nous; il nous écrit souvent. Il nous envoie des petits présents pour nous encourager; il me dit qu'il quête pour nous le spirituel et le temporel. Je souhaite ardemment que Dieu conserve ses jours car certainement nous perdrons beaucoup en le perdant». (20 dec. 1845)

Dans une autre lettre M. Doucet disait. «L'économiste de nos missions, M. Desjardins, se montre jaloux de partager avec Votre Grandeur le bonheur de procurer la gloire de Dieu en embellissant ses temples; le même bâtiment qui a apporté vos effets, a aussi reçu à mon adresse une caisse préparée par ses soins et remplie de différents articles pour nos missions. C'est un grand encouragement pour moi dans la tâche de repasser les chapelles et de les munir convenablement de tout ce qui concerne le culte. (24 août 1846)

Le 31 août 1848, M. Desjardins s'éteignait pieusement dans le Seigneur, plein de jours et de mérites

à l'âge avancé de 82 ans et demi et fut inhumé dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Le successeur de M. Desjardins à Carleton fut Messire Michel Auguste Amiot, prêtre canadien. Né à Verchères le 21 octobre 1766, fils de Joseph Amiot et de Madeleine Prévé, il fut ordonné le 24 Mars 1792 à Québec. D'abord missionnaire à Saint-André de Kamouraska et de la Rivière-du-loup; puis curé à Saint-Ambroise en 1799, il fut transféré de cette dernière paroisse à Carleton en 1801 où il arriva vers la Saint-Michel.

Il y trouva son prédécesseur qui lui remit les comptes de la fabrique et les archives de la paroisse dans un ordre parfait. La fabrique se trouvait à ne rien devoir, malgré les nombreux travaux exécutés par M. Desjardins, si ce n'est la somme de £20 balance due à ce dernier par les syndics de l'église.

(à suivre)

## Instruction Publique

BELLES PAROLES

L'honorable M. Prévost a fait les déclarations suivantes au congrès de la colonisation tenu dernièrement à St Jérôme :

«Parlant après M. Magnan, le ministre dit «l'Eglise va à l'Etat pour la colonisation, comme l'Etat va à l'Eglise pour l'école.»

Mgr Bruchési se levant alors alla donner la main à l'orateur.

Celui-ci continua, disant qu'il affectait \$2,000 pour les écoles primaires et que le gouvernement aurait toujours recours aux lumières du clergé. Il n'y a pas de honte pour notre province de se laisser guider par l'Eglise. Il n'y a pas d'ignares parmi nous, et nous pouvons crier; Honneur à ceux qui ont créé le présent système d'instruction publique.

Et, remarquez, déclara le ministre, que je parle ici au nom du premier ministre et au nom du cabinet tout entier. Nous avons besoin de l'autorité ecclésiastique. Nous ne voulons pas briser, mais réformer. Nous avons des écoles, des couvents, des écoles normales, on ne nous les enlèvera pas, mais nous les défendrons.

Ces paroles furent couvertes d'applaudissements.

## UN SINISTRE

Le Lunenburg, vapeur voyageant entre les Isles de la Madeleine et Pictou, a fait naufrage lundi dernier près de l'île Amherst. Douze personnes ont péri. M. Lalie M.P.P. se trouve parmi ces derniers.

—De 1895 à 1905 inclusivement, 7,262,279 gallons de liqueurs alcooliques ont été importés au Canada. Cette quantité représente une valeur de \$6,922,057, sur laquelle \$14,660,655 de droits ont été payés, valeur et droit formant une somme totale de \$21,582,712. Et cependant les vins et bières importés ne sont pas compris dans cette statistique.

Un meurtre vient d'être commis à Québec. Un soldat nommé Bary a tué un de ses compagnons nommé R. Kydd.

—La situation s'améliore en Russie. Les ouvriers refusent maintenant de prêter l'oreille aux socialistes démocrates.



## Contrat de la malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le vendredi, 19 janvier, 1906 pour le transport des malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années six fois par semaine, aller et revenir, entre Gaspé et Grande Grève à commencer le 1er avril prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés, au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Gaspé, Péninsule-Gaspé, Cap aux Oies et Grande Grève, et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

G. C. ANDERSON, Surintendant.

MINISTRE DES POSTES, Division du Service des Malles, Ottawa, le 1er décembre 1905. No. 33, 3 f.

## FLEUR ET GRAIN EN GROS

FLEUR & GRAINS, de toutes sortes GRU, SON, MOULÉE, BLÉ D'INDE canadien et américain, No. 3 et mêlé.

Spécialités : par lots de chars, (car load)

Aussi: Grains et graines de semence

Lard en quart, Graisse en sceau ou chaudière.

PRIX LES PLUS BAS DU MARCHÉ

Toute commande recevra une prompt attention, et le patronage de Mess. les marchands est respectueusement sollicité.

## S. Z. COTE

GERANT LOCAL ST-ANACLET

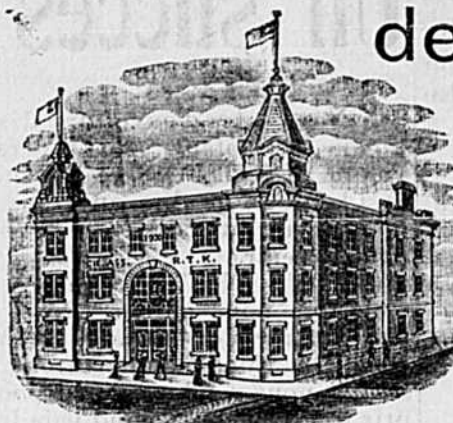
## La Cie d'Assurance de Rimouski

CONTRE LE FEU

Etablie en 1876

Assurances en force: \$15,000,000.

Assurances prises tant sous le système mutuel que sous celui à prime fixe, à des taux très bas



Bureau - RIMOUSKI, P. Q.

## M. RINGUET La Banque Nationale

BUREAU CHEF QUEBEC

MARCHAND

en gros et en détail

Vins importés directement des pays de production.

VIN DE MESSE

garanti pur et avec certificat.

Gin Canadien « Croix Rouge » en entrepôt et au Prix du Gros.

RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI.

## JOS. T. CHENARD

Agent-Général pour le District de Québec de la Cie d'Assurance-Vie :

GREAT WEST LIFE, DE WINNIPEG.

Succursale de Québec :

Batisse, Banque Hochelaga, Québec.

Cette Compagnie Canadienne place dans l'Ouest l'argent de ses assurés à un taux d'intérêt qui surpasse de 2 p. c. le taux des autres Cie.

Résultat : Ses primes sont plus basses et ses profits plus élevés.

Résidence Privée :

217, rue D'Aiguillon Québec.

Téléphone 821.

Capital autorisé - - \$2,000,000.00  
Capital souscrit - - 1,500,000.00  
Capital payé - - - 1,500,000.00  
Fonds de réserve - - - 500,000.00  
Profits indivis - - - - 83,166.26

DIRECTEURS :

R. AUDETTE, Ecr. Président.

L'Hon. J. CHAUVEAU - Vice-Président

N. RIOUX, Ecr. NAZ. FORTIER, Ecr.

V. CHATEAUVERT, Ecr. J. B. LALIBERTE, Ecr.

VICTOR LEMIEUX, Ecr.

P. LAFRANCE - - - - - Gérant.

N. LAVOIE - - - - - Inspecteur.

SUCCURSALES :

Québec	St-Roch.	Montmagny, Qué.
"	Rue St-Jean.	Fraserville, Qué.
Montréal	rue St-Jacques	St-Casimir, Qué.
Ottawa, Ont.		Nicolet, Qué.
Sherbrooke, Qué.		Coaticook, Qué.
Beauceville, Qué.		Baie Saint-Paul, Qué.
St-Hyacinthe, Qué.		Plessisville, Qué.
Chicoutimi, Qué.		Lévis, Qué.
Roberval, Qué.		Trois-Pistoles, Qué.
St-Hyacinthe, Qué.		St-Charles, Bellechasse
Joliette, Qué.		S. Evariste Sta., Beauce
St-Jean, P. Q.		Amqui, Qué.
Rimouski, Qué.		Deschambault, Qué.
Murray-Bay, Qué.		St-Anne de la
		Pocatière.

Reçoit des dépôts tant en Comptes Courants qu'au Département d'Épargne.

Alloue l'intérêt ordinaire sur les dépôts au Département d'Épargne; cet intérêt étant capitalisé tous les six mois.

Transige les affaires de banques en général.

P. VALLER, Gérant à Rimouski.

22-04.12m

## Aqueducs, Egouts, Eclairage, Ponts, Tramways

— PAR LE —  
CES TRAVAUX SONT EXECUTES

## Crédit Municipal

1. Pour le compte des Corporations, A prix fixé d'avance, payable en argent ou en obligations (débentures) municipales ;
2. En vertu de Concessions (Franchises), Aux frais de la Société, qui se charge de la construction et de l'exploitation des travaux.
3. Pour le compte de Compagnies privées Ou de personnes à qui la Société fournit des plans, devis et estimations et prête une grosse partie des capitaux requis pour la construction.

POUR RENSEIGNEMENTS, PLANS, DEVIS, ESTIMATIONS, CONCESSIONS, EXECUTION, CAPITAUX, s'adresser au

## Crédit Municipal Canadien MONTREAL.

## PAUL LAIR

CONSTRUCTEUR DE

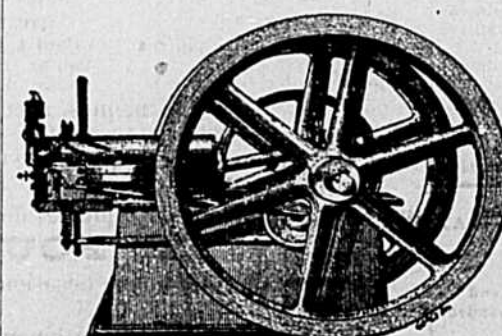
Moteurs à Pétrole, à Gaz ou Gazoline

Stationnaires, Marines, Portatifs, Verticaux, Horizontaux, et de tous modèles.

Nos machines

sont les seules sur le marché pouvant employer indifféremment le pétrole, (huile de charbon) Gaz d'éclairage et naturel, Gazoline et Naphta.

Demandez notre catalogue.



1240-1242, rue Notre-Dame, Montréal

On peut voir fonctionner un de nos engins, à Rimouski, au bureau de l'imprimerie; sur Trois-Pistoles, chez M. Jos. Rioux, marchand, etc., etc.